

**Éclairage public**

**RT 2012**

**Énergies renouvelables**

**Audit énergétique**

**Plan Bâtiment Photovoltaïque Grenelle**

**Emplois verts Géothermie**

**Contrat de Performance Énergétique**

**Certificats d'Économie d'Énergie DEEE**

**Bornes de recharge**

**Smart grids Ville durable**

**Bilan carbone**

**Haut débit**



# Rapport d'activité 2011



# Sommaire



|  |    |
|--|----|
| Édito  | 1  |
| Qui sommes-nous?   | 2  |
| Chiffres clés, Conjoncture                                   | 5  |
| Communication  | 6  |
| Le SERCE, à la croisée de différentes filières               | 9  |
| Qualifications   | 10 |
| Environnement, Développement durable, Efficacité énergétique | 11 |
| Grenelle de l'Environnement                                  | 11 |
| Efficacité énergétique                                       | 12 |
| Énergies renouvelables                                       | 14 |
| Qualité et Environnement                                     | 14 |
| Infrastructures et Réseaux                                   | 15 |
| Caténaires   | 15 |
| Centrales  | 16 |
| Éclairage public et Régulation du trafic                     | 17 |
| Infrastructures des réseaux de distribution                  | 19 |
| Lignes aériennes et souterraines HTB                         | 21 |
| Réseaux de communication                                     | 22 |
| Signalisation Transport                                      | 22 |
| Questions sociales et juridiques                             | 23 |
| Social   | 23 |
| Formation professionnelle                                    | 24 |
| Questions juridiques   | 25 |
| Prévention et sécurité                                       | 27 |
| Les résultats de la profession                               | 27 |
| Santé et sécurité au travail                                 | 29 |
| Coopérations extérieures                                     | 31 |

# Édito



**L**e SERCE fête cette année ses 90 ans. À cette occasion, il est intéressant de s'arrêter quelques instants pour constater la capacité de la profession à innover et à s'adapter afin de répondre aux attentes de marchés toujours plus exigeants.

D'entreprises de travaux extérieurs intervenant sur les réseaux, participant à l'aménagement du territoire, les entreprises de génie électrique et climatique n'ont eu de cesse de s'organiser, de former leurs équipes, de veiller à diffuser et respecter les bonnes pratiques pour satisfaire les besoins de leurs clients, qu'ils soient publics ou privés.

Des lieux de production à l'utilisateur final, l'activité de construction des réseaux a progressé en sécurité, en réactivité, en précision, en technicité. Des lignes et infrastructures de transport et de distribution électrique, des caténaires aux bornes de recharge de véhicules électriques, des réseaux d'éclairage public aux systèmes de gestion des installations, elles interviennent sur l'ensemble du réseau électrique et des applications associées. Cette maîtrise a conduit naturellement les entreprises à se positionner sur le marché des réseaux de communication des grands ensembles industriels et tertiaires.

Désormais les 260 entreprises de génie électrique et climatique du SERCE qui représentent en France plus de 150 000 collaborateurs se positionnent en véritables intégrateurs de services multi-techniques particulièrement pertinentes dans la mise en œuvre de solutions adaptées et innovantes, pensées dans la durée, répondant aux nouveaux enjeux d'efficacité énergétique. Elles conçoivent, réalisent, exploitent et maintiennent des systèmes et proposent des solutions évoluées dotant ainsi « d'intelligence » des bâtiments ou des réseaux tels que les installations d'éclairage public.

L'évolution des prix de l'énergie étant durablement orientée à la hausse, elles ont complété leurs offres de services en efficacité énergétique. Infrastructures, bâtiments, process industriels : tous les secteurs revêtent un potentiel en termes d'optimisation des performances énergétiques grâce à la mise en œuvre de systèmes intégrés à l'échelle d'un réseau ou d'un quartier.

Parce que cette mutation des entreprises est la résultante de l'évolution des marchés combinée à celle de la réglementation, des technologies et de la formation, le SERCE n'a eu et n'aura de cesse d'être présent aux côtés des entreprises pour soutenir et participer activement à la défense des intérêts de ses adhérents et à la reconnaissance de la profession du génie électrique et climatique.

**Bernard VADON**  
**Président du SERCE**

# Qui sommes-nous?

Le SERCE a été créé en 1922 et réunit aujourd’hui près de 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France. Elles exercent leurs compétences dans le domaine du génie électrique et climatique. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d’énergie électrique et aux systèmes d’information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Les entreprises du SERCE exercent des compétences multitechniques au cœur de la construction et l’exploitation d’infrastructures électriques et numériques performantes et sécurisées :

- construction de lignes HTB, HTA, BT et postes;
- raccordements au réseau de distribution électrique des parcs éoliens, des installations photovoltaïques;
- installations électriques du parc de production d’électricité;
- installations et maintenance des réseaux d’éclairage public et signalisation du trafic;
- électrification des infrastructures de transport (tramways, lignes à grande vitesse, bornes de recharge pour véhicules électriques);
- installations électriques et climatiques des bâtiments (locaux industriels, tertiaires);
- installations électriques pour alimenter en énergie les process industriels;
- déploiement du réseau numérique à très haut débit (fibre optique);
- déploiement de systèmes de communication et échanges de données dans les bâtiments (TIC, compteurs « intelligents », Gestion Technique Centralisée...).

Les entreprises adhérentes interviennent à tous les stades d’un projet : conception, réalisation, maintenance et exploitation.

## CONSEIL D’ADMINISTRATION

**Président:** M. Bernard VADON

**Trésorier:** M. Alain LE DU

**Vice-Président:** Guy LACROIX

**Membres du Bureau:** MM. Olivier ALLEZ, Michel CANET, Gauthier LOUETTE

**Membres:** MM. Hervé ADAM, Philippe COSSON, Jean-Pierre DREAU, Jean-Yves LE BROUSTER, Patrick LEBRUN, Jean MAGNAVAL, François MASSE, Pierre OUTURQUIN, Arnaud PERETMERE, Jean-Pascal de PERETTI, Jean RAMPA, Jean-Philippe TRIN

Le Bureau se réunit 6 fois par an et le Conseil d’administration tous les trimestres. Ce dernier a reçu en mars 2011 Jérôme Gatier, Directeur stratégique du Plan Bâtiment Grenelle afin d’échanger sur les orientations et le calendrier de mise en œuvre de mesures liées à l’efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne la rénovation des bâtiments publics.

## COMPTE DE L’EXERCICE 2011

Conformément aux dispositions de la loi du 20 août 2008 relative aux obligations comptables des syndicats professionnels de salariés et d’employeurs, le SERCE présente sa comptabilité en engagements. Les comptes de l’exercice 2011 ont été certifiés par le commissaire aux comptes.

Chiffres en euros

|                     |           |                               |           |                         |        |
|---------------------|-----------|-------------------------------|-----------|-------------------------|--------|
| PRODUITS            | 1 846 614 | CHARGES                       | 1 798 361 | RÉSULTAT COURANT        | 48 253 |
| dont: Cotisations   | 1 812 451 | dont: Frais de fonctionnement | 1 338 426 | PRODUITS EXCEPTIONNELS  | 1 868  |
| Autres produits     | 21 676    | Frais affectés à des actions: |           | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0      |
|                     |           | ▪ Représentations régionales  | 82 189    | IMPÔT                   | 1 237  |
| PRODUITS FINANCIERS | 12 487    | ▪ Sécurité                    | 274 578   | RÉSULTAT DE L’EXERCICE  | 48 884 |
|                     |           | ▪ Technique                   | 103 168   |                         |        |

# Une organisation souple, réactive et ouverte

## LE SERCE S'APPUI SUR LE TRAVAIL DE SES NOMBREUSES COMMISSIONS...

| COMMISSIONS                                     | PRÉSIDENT         | COMMISSIONS                     | PRÉSIDENT                              |
|---|-------------------|---------------------------------|--|
| <b>Caténaires</b>                               | Jean-Marc REIBELL | <b>Lignes souterraines HTB</b>  | Hervé GUYOT                            |
| <b>Centrales</b>                                | Francis BUTEL     | <b>Postes</b>                   | Christophe RENDU                       |
| <b>Éclairage public et régulation du trafic</b> | Alain LE DU       | <b>Prévention et sécurité</b>   | Philippe COSSON                        |
| <b>Efficacité énergétique</b>                   | Pascal JEAN       | <b>Qualification</b>            | Jean-Pierre GERALD / Gérard JACQUEMAIN |
| <b>Formation professionnelle</b>                | Franck RICHARD    | <b>Qualité et environnement</b> | Jean-Pierre MICOUT                     |
| <b>Génie climatique</b>                         | Gérard RIGEOT     | <b>Questions juridiques</b>     | Véronique DULERMEZ                     |
| <b>Infrastructures réseaux de distribution</b>  | Patrick MEUNIER   | <b>Questions sociales</b>       | Stéphane RANDRETSIA                    |
| <b>Lignes aériennes HTB</b>                     | Patrice HERMANT   | <b>Réseaux de communication</b> | Gilles GAUTIER                         |
|   |                   | <b>Signalisation transport</b>  | Jean-Marie MOYNOT                      |

## ...DE SES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX...

Les Délégués et Conseillers régionaux, au nombre de 50, répartis sur 11 plateformes régionales, se sont réunis chaque trimestre au SERCE afin d'échanger sur les principaux enjeux nationaux auxquels doit faire face la profession, et donner leurs remontées de terrain et orientations sur l'action en faveur des entreprises.

Les régions constituent un élément moteur, directement opérationnel sur les programmes d'actions suivants :

- interface régionale du comité de suivi ERDF/SERCE en cas de fortes intempéries ou tempêtes,
- animation de réunions locales avec les entreprises pour collecter les besoins et problématiques à transmettre au niveau national,
- représentation du SERCE au sein des conseils d'administration des Fédérations Régionales de Travaux Publics (FRTP),
- représentation des entreprises du SERCE auprès des pouvoirs publics locaux,
- relations avec les écoles et lycées dans le cadre des protocoles de partenariats,
- montage de programmes de formation de stagiaires cofinancés SERCE/Régions.

Le Président et les membres du Bureau ont participé à 11 réunions sur le terrain rassemblant l'ensemble des entreprises adhérentes.

Au cours de la période, 4 délégués régionaux et 8 conseillers régionaux ont été nommés.

## Carte 2011



Au cours du premier trimestre 2012, un nouveau délégué et 3 nouveaux conseillers régionaux ont été nommés pour succéder à leurs prédécesseurs :

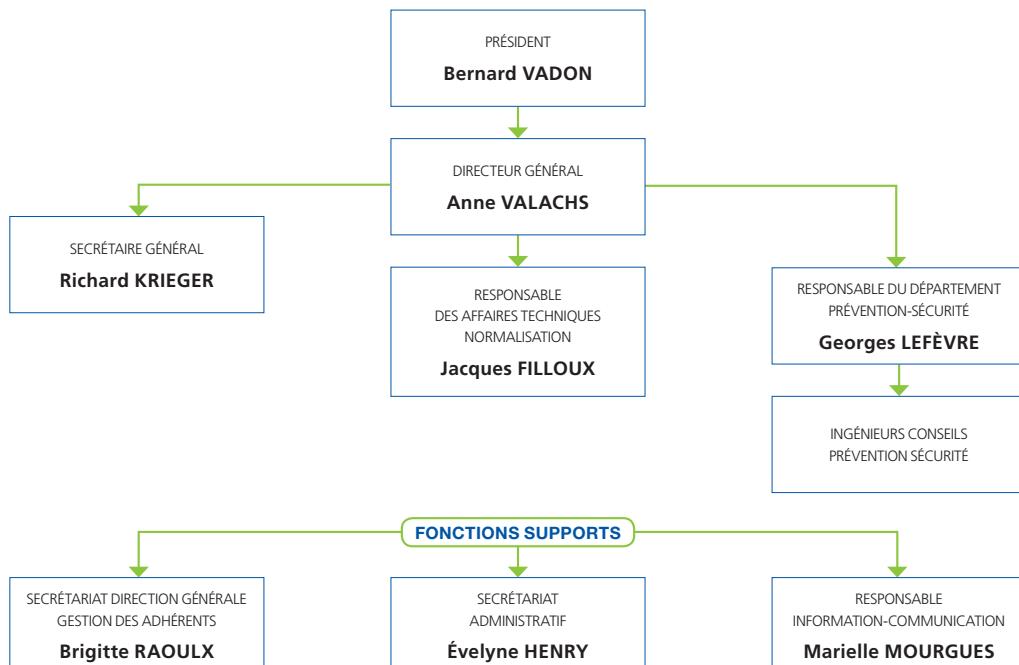
**Gilles Morais** (SPIE Est), *Délégué régional Alsace/Franche-Comté/Lorraine* ;

**Jacques Gach** (SPIE Sud Ouest), *Conseiller régional Industrie-tertiaire Aquitaine/Midi-Pyrénées* ;

**Jean-Michel Cazerolles** (INEO RESEAUX Sud Ouest), *Conseiller régional Réseaux Midi-Pyrénées* ;

**André Le Bars** (CEGELEC Ouest), *Conseiller régional Réseaux Pays-de-la-Loire*.

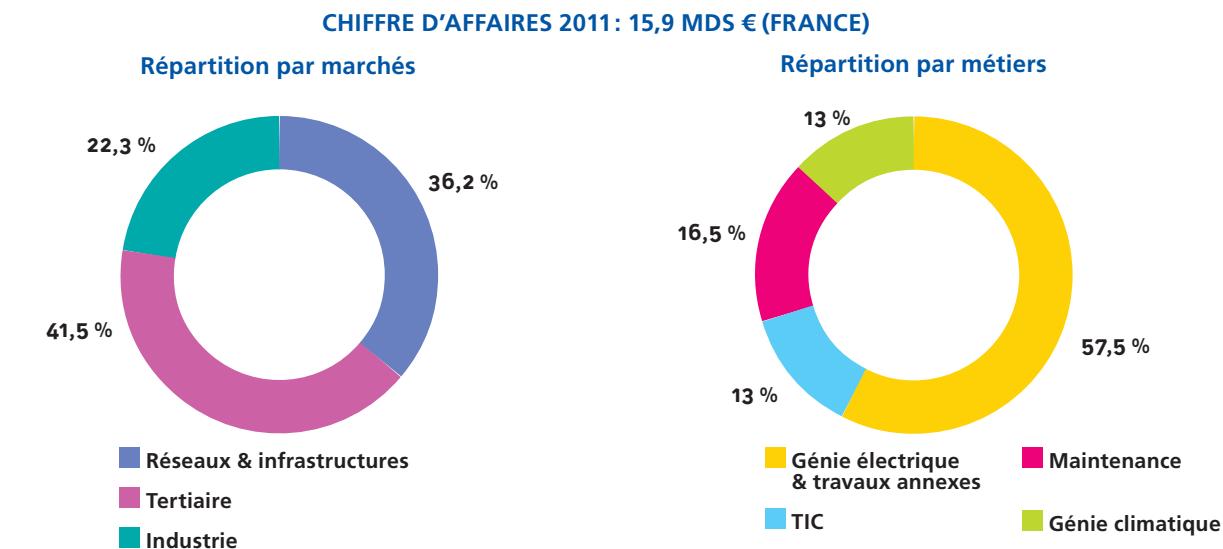
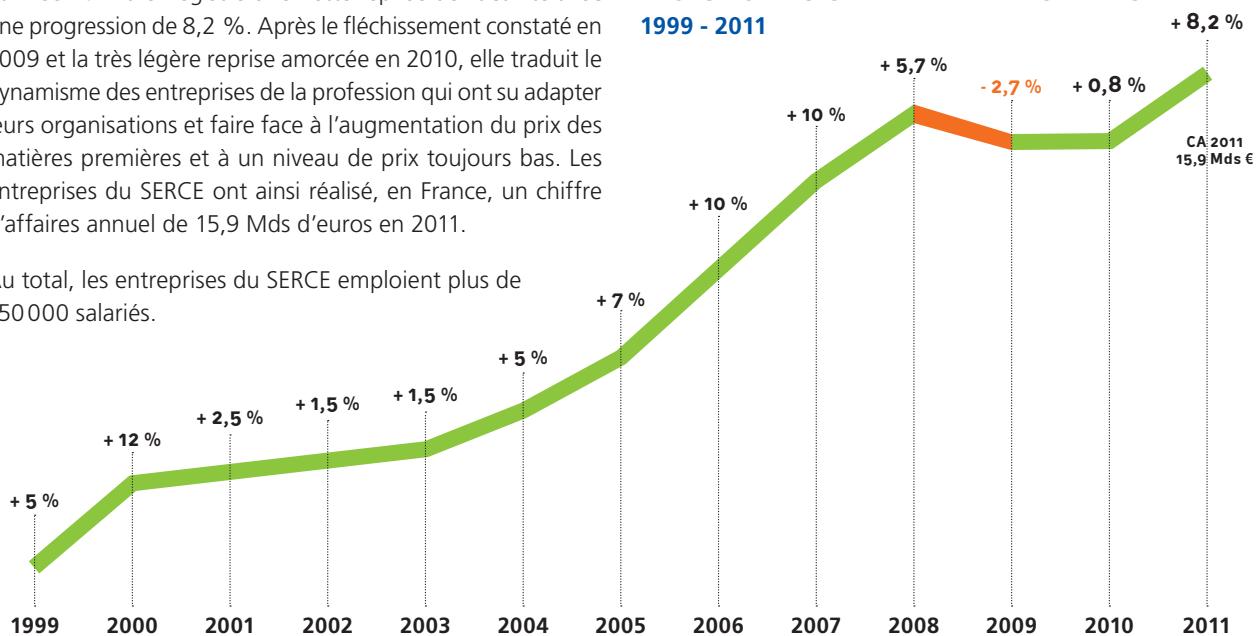
## ...ET DE SON ÉQUIPE PERMANENTE



# Chiffres clés, Conjoncture

L'année 2011 a enregistré une nette reprise de l'activité avec une progression de 8,2 %. Après le fléchissement constaté en 2009 et la très légère reprise amorcée en 2010, elle traduit le dynamisme des entreprises de la profession qui ont su adapter leurs organisations et faire face à l'augmentation du prix des matières premières et à un niveau de prix toujours bas. Les entreprises du SERCE ont ainsi réalisé, en France, un chiffre d'affaires annuel de 15,9 Mds d'euros en 2011.

Au total, les entreprises du SERCE emploient plus de 150 000 salariés.



En 2011, **le tertiaire a un peu diminué**. Il représente 41,5 % du chiffre d'affaires du secteur contre 42,5 % en 2010 et 40,2 % en 2009.

La part de **l'industrie a légèrement augmenté** (22,3 % en 2011 contre 20,5 % en 2010 comme en 2009). Les entreprises ont noté une légère reprise de l'activité en 2011.

La part de **l'activité réseaux recule très légèrement** (36,2 % en 2011 contre 37 % en 2010), ce marché reste sensible aux problématiques de financement des collectivités territoriales. La progression de leurs charges et la réforme du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) ont notamment pesé sur le déclenchement des décisions d'investissement.

**Le génie climatique est quant à lui resté stable.** Comme en 2009 et en 2010, il représente en 2011, 13 % de l'activité des entreprises du SERCE.

Les perspectives pour l'année 2012 sont plutôt positives pour le premier semestre avec des carnets de commandes bien orientés en début d'année. Cependant, la montée de l'endettement des collectivités locales et la raréfaction du financement bancaire font craindre des difficultés fin 2012.

# Communication

## Une visibilité accrue, une notoriété renforcée

Lancé en mars 2011, « SERCE'Infos », est un support trimestriel de 8 pages, destiné à mieux faire connaître les activités et compétences des entreprises adhérentes et valoriser leurs actions. En 2011, plus de 25 témoignages ont ainsi illustré les actions menées par le SERCE. Trois numéros ont été diffusés à plus de 1 700 exemplaires.

Le large éventail des travaux et débats pilotés par le SERCE en collaboration avec ses adhérents, tant dans le domaine des réseaux, de la performance énergétique, du génie climatique,

du développement durable, de la sécurité et de la formation, est ainsi porté à la connaissance du plus grand nombre. Il s'adresse à l'ensemble des filières de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics mais aussi au monde de l'enseignement, aux parlementaires et représentants de l'administration ainsi qu'à la presse.



## Des supports d'information toujours actualisés

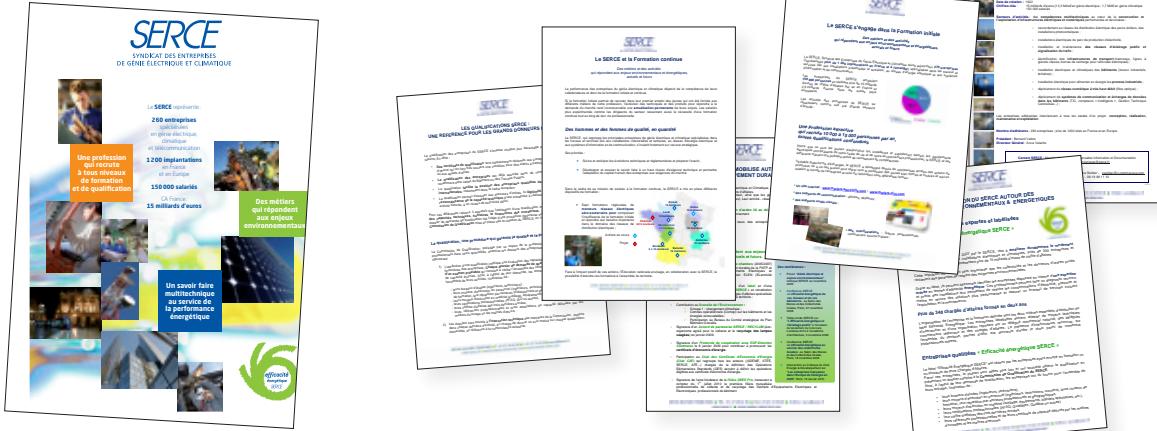
En 2011, plus d'**une soixantaine d'informations professionnelles** ont été adressées aux adhérents du SERCE. L'ensemble des sujets d'actualité et d'intérêt commun à la profession ont été traités, notamment en ce qui concerne la sécurité (travaux sous tension, DT/DICT), les informations techniques, les questions économiques, juridiques ou sociales. Les thématiques environnementales (DEEE, décrets Grenelle II...) et énergétiques (RT 2012, Certificats d'économie d'énergie, photovoltaïque, véhicules électriques...) ont alimenté les deux rubriques « Environnement » et « Énergie ».

En complément, la « **Presse vue par le SERCE** » propose tous les 15 jours une sélection de l'actualité extraite de l'analyse d'une centaine de titres de la presse écrite et de sites internet.

**« Actualités Prévention Sécurité »** dresse un suivi trimestriel des statistiques obtenues par l'enquête menée auprès des entreprises adhérentes et synthétise l'actualité jurisprudentielle et réglementaire intéressant la profession.

Toutes ces informations sont également en ligne sur l'extranet du site [www.serce.fr](http://www.serce.fr), à partir de la rubrique « **Réseaux adhérents** ». 

**Un « kit de communication »**, à la disposition de ses représentants, regroupe un ensemble de documents synthétiques, régulièrement actualisé, permettant de présenter le SERCE et ses actions. Les éléments de base (plaquette et fiches) sont disponibles sur le site du SERCE.



# Les relations presse



En 2011, **12 communiqués ou dossiers de presse** ont été diffusés afin de relayer, de façon ciblée, les actions menées par le SERCE dans les domaines suivants :

- signature d'une charte SERCE/ERDF sur les délais de paiement;
- concours Lumières: palmarès 2011 et lancement de l'édition 2012;
- concours Sécurité SERCE;
- conjoncture et chiffres clés 2010;
- contrat de Performance Énergétique et Efficacité énergétique;
- éclairage et efficacité énergétique;
- formation continue : Présidence de Formapélec;
- déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques;
- signature de la charte « Industrialisation du véhicule électrique ».

Le SERCE s'est également associé à trois communiqués collectifs d'organisations représentatives de la filière photovoltaïque dans le cadre de la concertation lancée début 2011. Il a également co-rédigé un communiqué présentant l'association QUALDION dont il est membre et la démarche de labellisation dans le domaine de la sécurité incendie mise en place fin 2011.

À la suite de cette communication, des représentants du SERCE ou des entreprises adhérentes ont été interviewés par :

- **Clima+Confort** sur le thème de la RT 2012 et du positionnement des entreprises de génie climatique;
- **Agence Environnement Développement Durable (AEDD)** sur la prévention des nuisances lumineuses;

- **Euractiv, LCI et Cleantech Republic** dans le cadre de la concertation sur le photovoltaïque;
- **Énergie Plus**, pour un dossier sur le Contrat de Performance Énergétique paru au printemps 2011 ;
- **la revue « Cinq façades »**, sur le thème des économies d'énergie dans la mise en lumière des façades et la revue **Négoce** sur le thème de l'efficacité énergétique appliquée à l'éclairage intérieur;
- **Radio Autoroutes du Sud de la France et Radio Néoplanète** au sujet des infrastructures de charge pour les véhicules électriques;
- **Le Moniteur des Travaux publics** sur l'activité de la profession en 2010 et le palmarès du Concours Lumières 2011;
- **Cleantech Republic** à propos de l'efficacité énergétique dans les bâtiments;

et près de **260 articles ou brèves** sont parus, principalement relayés par la presse professionnelle ou spécialisée (travaux publics, énergie, environnement, formation...) mais également par la presse économique (la Tribune, LCI...).



Le SERCE s'est également associé à des initiatives menées collectivement dans une démarche de filière dans les domaines suivants :

- « **Objectif fibre** », le déploiement du réseau très haut débit: sous la houlette de la FIEEC, avec l'ensemble des organisations professionnelles impliquées, parution d'un guide sur le raccordement des logements neufs à la fibre optique ;
- parution du troisième guide sur le thème du **Contrat de performance Énergétique** publié par le Club des Services d'efficacité énergétique (Club S2E) sur le passage de la situation historique à la situation de référence ;
- **DEEE Pro**: à l'occasion du lancement par l'éco-organisme RECYLUM en septembre 2011, de la charte d'engagement éco-responsable à laquelle participent activement les entreprises du SERCE ;
- **Label Qualdion**: participation à l'élaboration de différents vecteurs de communication (communiqué de presse, plaquette, kakémonos, interventions...) sur le label Qualdion relatif à la migration des détecteurs ioniques de fumée ;
- contribution au guide élaboré sous la direction de l'ADEME sur la « **rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires** » ainsi que l'ouvrage publié par la FIEEC sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments: « **Vers un bâtiment durable – les équipements et les solutions d'efficacité énergétique** ».

Enfin, afin d'accroître la notoriété des entreprises du SERCE et de leurs savoir faire, le SERCE a fait paraître plusieurs publi-rédactionnels parus dans la **Gazette des communes, l'annuaire de la Fédération des Villes Moyennes de France (FVM)** ou **l'Agenda de l'Association des Maires de France (AMF)** diffusé lors du Congrès des Maires en novembre 2011. Présentant le large éventail des activités des entreprises de génie électrique et climatique, le SERCE a mis notamment en exergue « **une profession au service de la performance énergétique** ».



# Le SERCE, à la croisée de différentes filières

La multidisciplinarité des entreprises adhérentes situe l'action du SERCE à la croisée de différentes filières : énergie, travaux publics et bâtiments, télécommunications. De ce fait, il s'est associé à plusieurs organisations professionnelles pour mener des initiatives communes.



## INDUSTRIE ET SERVICES

Le SERCE est membre du **Comité Énergie** du MEDEF ainsi que des groupes de travail qui en dépendent. Dans celui consacré à l'**« Efficacité Énergétique »**, le SERCE a notamment apporté sa contribution aux remarques du MEDEF sur le rapport Ortega consacré au Contrat de Performance Énergétique, sur les projets du décret relatif aux Certificats d'Économie d'Énergie ainsi que sur les projets de plan d'action européen sur l'efficacité énergétique.

Le groupe de travail **« Stratégie énergétique et compétitivité »** a consacré ses travaux à la loi Nome et à sa contribution à la position de BUSINESSEUROPE au document d'orientation sur la stratégie énergétique européenne.



## INDUSTRIE / ÉNERGIE

Le SERCE est membre associé de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC).

La profession des « installateurs-intégrateurs » participe ainsi au côté des constructeurs de matériels électriques, à l'expression de la filière électrique sur des thématiques telles que l'efficacité énergétique, les réseaux intelligents, le véhicule électrique, etc. Le SERCE s'est investi plus particulièrement dans le projet « Objectif fibre » de la FIEEC, notamment sous l'angle de la formation.

## SERCE

SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE



## TRAVAUX PUBLICS

En tant que Syndicat de spécialité de la Fédération Nationale des Travaux publics, le SERCE participe aux travaux des commissions de la Fédération Nationale des Travaux publics, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux marchés, au domaine social, à la formation professionnelle, à la sécurité ainsi qu'aux questions environnementales.



## BÂTIMENT

Avec la Fédération Française du Bâtiment, il s'agit de renforcer les collaborations sur des sujets communs intéressants la filière « bâtiment » tels que la mise en œuvre de la future Réglementation Thermique 2012, ou du Plan Bâtiment Grenelle, notamment sur les sujets de l'efficacité énergétique et du Contrat de Performance Énergétique (CPE) ainsi que sur les décrets d'application de la loi Grenelle 2 (rénovation des bâtiments tertiaires).



## ÉCLAIRAGE

Le SERCE a mené une action conjointe avec le Syndicat de l'Éclairage dans les groupes de travail du MEDDTL sur le projet de décret d'application de l'article 173 de la loi Grenelle 2 sur la prévention et la limitation des nuisances lumineuses.

Une coopération a également eu lieu pour finaliser les propositions de l'ADEME sur la rénovation de l'éclairage public pour les communes de moins de 2 000 habitants.



## EUROPE

En tant que membre de l'AIE (European Association of Electrical Contractors), le SERCE agit directement au niveau européen sur les dossiers concernant les installateurs. Composée de 27 pays européens, l'AIE réagit en liaison avec ses adhérents aux initiatives de la Commission Européenne. Elle a notamment apporté sa contribution en 2011 sur les sujets suivants :

- La révision de la Directive européenne Efficacité Énergétique ;
- Les DEEE ;
- La stratégie européenne pour les véhicules électriques ;
- La qualification et certification des installateurs ;
- La task force sur les smart grids.

# Qualifications

Il existe des dizaines de métiers différents dans le monde du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie, certains professionnels cumulant de multiples savoir-faire. Dans ce contexte, et pour permettre aux donneurs d'ordre d'apprécier la capacité professionnelle des entreprises avec lesquelles ils sont susceptibles de passer des marchés, le SERCE délivre plus de 120 qualifications dans 18 domaines différents qui font autorité dans le périmètre d'activité des entreprises de génie électrique et climatique.

La **Commission « Qualification »**, présidée par Jean-Pierre Gérald puis par Gérard Jacquemain, a travaillé durant près de 18 mois sur une nouvelle procédure d'attribution des qualifications en conformité avec la norme AFNOR NF X50-091 qui limite, notamment à 4 ans, la durée de validité des qualifications attribuées.

Véritable passeport d'excellence pour les entreprises, les qualifications sont attribuées par le SERCE. Elles garantissent aux donneurs d'ordre la légitimité professionnelle et la reconnaissance de la capacité d'une entreprise à réaliser des travaux dans une activité donnée, à un niveau de technicité défini.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de compétences et de sécurité liés aux exigences techniques des marchés actuels et émergents, la Commission Qualification du SERCE a proposé en juin 2011 au Conseil d'administration de mettre en place 17 nouvelles qualifications. Les domaines concernés sont liés :

- au déploiement de la **fibre optique**;
- à l'installation de **bornes de recharge pour véhicule électrique**;
- à l'installation de **systèmes de détection intrusion et de vidéosurveillance**;
- à l'**éclairage événementiel**;
- à l'installation de **systèmes de contrôle et d'analyse d'installations électriques par thermographie infrarouge** dans le domaine de la **maintenance multi technique**.

Une nouvelle carte de qualification, renouvelable annuellement, a été élaborée et mise en place début 2012. Les entreprises adhérentes devront présenter leur dossier mis à jour devant la Commission Qualification du SERCE selon un calendrier déterminé courant 2012 afin que d'ici 2016, toutes les qualifications des entreprises aient été renouvelées.



Afin de mieux identifier ce niveau d'exigence, le SERCE a décidé de créer un nouveau logo, « Entreprise qualifiée SERCE » qui sera apposé, à partir de 2012, sur les nouvelles cartes de qualification délivrées chaque année aux entreprises adhérentes. Ce logo sera actualisé en fonction du

millésime de l'année, accréditant ainsi la validité des informations délivrées par l'entreprise.



# Environnement, Développement durable, Efficacité énergétique



Valoriser la performance énergétique

## Grenelle de l'Environnement

### VIGILANCE SUR LA RÉDACTION DES DÉCRETS ET ARRÊTÉS D'APPLICATION

Après la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, le processus législatif du Grenelle de l'Environnement s'est achevé par la promulgation de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2.

Les pouvoirs publics sont maintenant engagés dans la rédaction des textes d'application, qui seront au nombre d'environ 200. Fin 2011, la plupart des textes d'application étaient finalisés (publiés, en instance de publication, ou transmis au Conseil d'État).

Le SERCE participe à la préparation des décrets concernant la profession :

- soit directement (nuisances lumineuses, rénovation des bâtiments tertiaires existants, véhicule électrique);
- soit par l'intermédiaire d'autres organisations, comme le MEDEF ou la FIEEC (constructions neuves, bilans carbone, etc).

Certains textes sont encore en attente notamment les arrêtés d'application relatifs aux nuisances lumineuses mais le SERCE reste vigilant sur les initiatives qui pourraient être prises dans ce domaine.



Le SERCE représenté au bureau du Comité Stratégique du **Plan Bâtiment Grenelle** par Pascal Jean, Président de la **Commission « Efficacité énergétique »**, apporte l'expérience des entreprises afin que les préconisations retenues soient effectivement opérationnelles.

Il a également participé en 2011 à la concertation sur la rédaction du **décret « Rénovation dans le secteur tertiaire »** au sein du groupe « Construction » dont il est co-rapporteur, avec la Fédération du Bâtiment, au Comité de Pilotage. Les propositions du groupe de travail ont été remises à la Ministre de l'Écologie.

### LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Maître Ortega, avocat associé au cabinet Lefèvre Pelletier & associés, a remis au MEDDTL en mars 2011 un rapport sur les freins juridiques et économiques au développement des CPE. Le SERCE a fait partie des acteurs auditionnés et a précisé sa vision du CPE qui consiste en :

*« Un contrat à engagement de résultat sur des objectifs d'économies d'énergie finale en quantité (kWh). Cet engagement se traduit par un partage des gains si les objectifs sont dépassés et par une prise en charge des pertes par l'entreprise, si les objectifs ne sont pas atteints. Cette définition implique que la fourniture de l'énergie ne fait pas partie du CPE. »*



Au sein du Club des Services d'Efficacité Énergétique (CS2E), le SERCE a coordonné la rédaction d'un guide pratique, illustré d'exemples concrets, sur l'élaboration de la situation de référence. Cette démarche préliminaire dans la mise en œuvre d'un Contrat de performance Énergétique est contractuellement identifiée. L'ouvrage a été largement diffusé par le SERCE auprès de ses adhérents ainsi que sur son stand à l'occasion du salon des Maires et des collectivités locales.

Il complète les deux précédentes publications du Club S2E: l'une relative aux « Services d'efficacité énergétique », l'autre intitulée « Mesure et vérification de la performance des services d'efficacité énergétique » et constitue ainsi un ensemble achevé et cohérent.

# Efficacité énergétique



## LE SERCE AU SALON DES MAIRES

### CONFÉRENCE « LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS »

**Paris, Salon des Maires et des Collectivités locales – 23 novembre 2011**

Une salle comble composée d'une centaine d'élus, de responsables de services techniques de collectivités locales et de journalistes a assisté à cette conférence consacrée au CPE, ses caractéristiques et ses enjeux, illustré par deux réalisations concrètes. L'une dans le secteur tertiaire avec le témoignage de Maurice Vincent, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole, Sénateur-Maire de Saint-Étienne (Loire) pour le Musée d'Art moderne de la ville et l'autre dans l'éclairage public, présenté par Marie Audebert-Pouget, Adjointe au Maire de Malemort s/Corrèze (Corrèze) pour la rénovation de l'éclairage public de sa commune (8000 habitants). L'assistance s'est montrée particulièrement attentive à ce nouvel outil qui prévoit des engagements de résultats mesurables dans le temps et répond aux enjeux environnementaux prévus par le Grenelle de l'Environnement. L'éventail des offres de services que peuvent apporter les entreprises du SERCE, multi techniques, véritables intégrateurs dans la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique a suscité tout l'intérêt des participants.

Le dossier de presse ainsi qu'un résumé des échanges sont disponibles sur le site [www.serce.fr](http://www.serce.fr) (Rubriques « Actualités/Événements »).

## LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Conformément à la loi Grenelle 2, la deuxième phase du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les objectifs de cette deuxième période du dispositif ont été revus à la hausse : les économies d'énergie devront atteindre 345 TWh cumac d'ici fin 2013 et se répartissent ainsi :

- 255 TWh cumac pour les obligés initiaux (principalement EDF et GDF SUEZ);
- 90 TWh cumac pour les nouveaux obligés (vendeurs de carburants).

Le SERCE participe aux différents groupes de travail de l'ATEE, chargés de la rédaction des fiches d'opérations élémentaires standards. Au sein du groupe Éclairage public, le SERCE est en charge de la rédaction d'une **fiche sur les contrats globaux** (à l'échelle d'une rue ou d'un quartier) et les **contrats de performance énergétique** (contrats globaux avec engagement de résultat sur la durée). L'objectif est de pouvoir faire figurer cette fiche dans l'arrêté prévu à paraître fin 2012.

## TABLE RONDE NATIONALE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Table Ronde Nationale pour l'Efficacité Énergétique (TRNEE) a été mise en place le 15 juin 2011 par le Ministère de l'Énergie, de Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) afin de redynamiser le déploiement de l'efficacité énergétique en France. Les discussions se sont déroulées au sein de trois groupes de travail : la réduction de la facture énergétique des ménages, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le rôle moteur et l'exemplarité de l'État en matière d'efficacité énergétique. 27 propositions ont été retenues et rendues publiques par le ministère en décembre 2011.

Le SERCE a participé à ces travaux par l'intermédiaire du MEDEF et de la Fédération des Industries Électriques et Electroniques et de Communication (FIEEC).

Il a contribué notamment à l'élaboration de la mesure de l'**ADEME** pour la rénovation de l'éclairage public dans les villes

de moins de 2 000 habitants, afin de maîtriser leur consommation d'électricité et réduire les nuisances lumineuses. Le SERCE fera partie du comité de suivi du déploiement de ce dispositif qui dispose d'un budget de 20 millions d'euros.



Le SERCE, s'appuyant sur l'expérience de ses entreprises, a répondu à la demande **d'OSEO** de l'aider à définir et évaluer la mise en place d'un prêt bonifié à 2 % pour les PME. Cette mesure, lancée en 2012, issue des dispositions retenues par la Table Ronde Nationale pour l'Efficacité Énergétique, est destinée à soutenir les PME et TPE qui souhaiteraient réaliser des travaux d'économies d'énergie.



## IXÈME COLLOQUE DU CLUB ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT: « LE BOUQUET ÉNERGÉTIQUE DANS TOUS SES ÉTATS »

### TABLE RONDE « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE » - Paris - 17 janvier 2012

**« La France peut-elle se passer d'une ambition, l'efficacité énergétique ? » :** tel était l'intitulé de la table ronde à laquelle a pris part le SERCE pour rappeler que cet enjeu essentiel doit comporter à la fois une réduction des consommations, sans abaisser le niveau de confort, et la fourniture d'un service équivalent voire amélioré. Le SERCE a insisté sur le changement qui s'opère actuellement dans la chaîne de valeur: le produit n'est plus au centre des préoccupations, il devient une composante du service global qui est offert par les entreprises de génie électrique et climatique et accompagne l'efficacité énergétique.

## GÉNIE CLIMATIQUE

Sous la présidence de Gérard Rigeot, les membres de la **Commission « Génie climatique »** échangent sur l'évolution du métier en relation étroite notamment avec la mise en œuvre de la récente Réglementation thermique 2012 et des enjeux en termes d'efficacité énergétique.

La profession évolue et connaît une mutation de ses métiers tant en termes d'évolutions techniques que par une nouvelle approche des études et du suivi de projet tout au long de la vie des bâtiments. L'innovation est autant technique que commerciale. L'efficience énergétique des bâtiments répondant désormais à une approche globale, elle place le métier de climaticien au cœur du processus de construction et nécessite son intervention très en amont, avec l'architecte et l'ingénierie, afin d'opérer les choix les plus pertinents en termes d'optimisation énergétique. Cette problématique a été intégrée dans les travaux de la Commission Efficacité énergétique.



# Énergies renouvelables

## LE PHOTOVOLTAÏQUE: CONCERTATION ET ÉTATS GÉNÉRAUX DU SOLAIRE

Le SERCE et ses représentants se sont impliqués très fortement lors de la concertation mise en place fin 2010 sur l'évolution de la filière photovoltaïque. Seul représentant des entreprises installatrices, le SERCE s'était associé aux trois communiqués appelant à une révision constructive et responsable de la réglementation.

Après avoir mis en place un moratoire de 3 mois début 2011 pour réfléchir à l'avenir de la filière photovoltaïque en France et à sa mise en œuvre pratique, les pouvoirs publics ont retenu une trajectoire-cible annuelle de 500 MW, répartie par catégories d'installations. Le SERCE a transmis à l'administration les remarques des entreprises lors de la consultation de juin 2011

sur les projets de cahiers des charges des appels d'offres pour les centrales supérieures et inférieures à 250 kW.

Les organisations professionnelles de la filière se sont réunies au sein des « **États généraux du solaire** » pour rédiger un recueil de propositions afin de favoriser le développement du photovoltaïque en France. Le SERCE a co-présidé avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) un groupe de travail sur l'intégration des énergies nouvelles dans les réseaux. Les propositions de la filière ont été rendues publiques à l'automne 2011.

# Qualité et Environnement

La **Commission « Qualité et environnement »**, présidée par Jean-Pierre Micout, soutient et encourage les adhérents du SERCE à s'engager dans une démarche environnementale et à mettre en place des bonnes pratiques sur leurs chantiers. Parmi les sujets abordés en 2011, on notera particulièrement les dossiers suivants :

## CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Cette convention a été signée entre le Ministère de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) pour souligner l'implication des entreprises dans l'évolution des métiers face au défi écologique. Les engagements se déclinent en 5 thèmes dont celui de l'énergie et du changement climatique qui correspond plus particulièrement aux activités des entreprises du SERCE.

Les contributions du SERCE aux engagements de la convention ont été définies par les Commissions Qualité Environnement, Efficacité énergétique et Éclairage Public : « *Les entreprises adhérentes du SERCE s'engagent sur la promotion des actions d'efficacité énergétique, particulièrement en éclairage public et tertiaire. Elles agissent en matière d'anticipation de la réglementation, de diagnostic, de mesure et de vérification.* »

## OUTIL DE CARACTÉRISATION DES OFFRES DES ENTREPRISES DU SERCE

Au cours de l'exercice précédent, les membres de la commission Qualité Environnement avaient décidé de mettre en commun leurs outils d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des systèmes et installations, objets de leurs offres.

Ce projet a mis en évidence plusieurs grands types d'approche, ce qui rend complexe la définition d'un outil commun. La Commission souhaite néanmoins disposer d'ordres de grandeur des bilans des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie pour les offres de conception, réalisation, exploitation et maintenance.

L'objectif consiste à fournir aux clients un outil de contrôle de la cohérence des bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations d'énergie proposés par les entreprises du SERCE pour un type de réalisation donné.

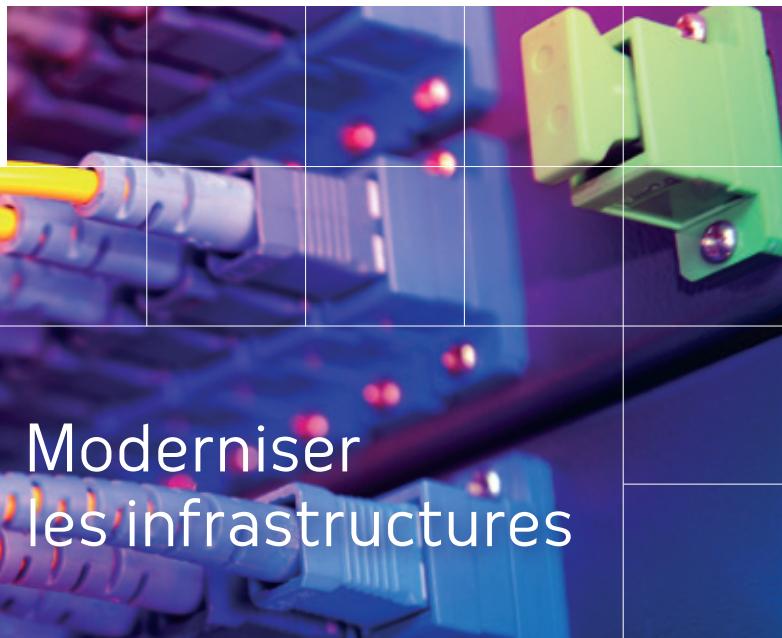
Il ne s'agit pas de faire un éco-comparateur, ni des préconisations d'actions de performance énergétique. Cet outil sera représentatif des grands blocs des différents métiers et du mode constructif de la profession (bilan de CO<sub>2</sub> par km en éclairage public, par exemple).

## BIODIVERSITÉ

La Commission « Qualité environnement » du SERCE a désigné un de ses membres pour assister aux réunions du groupe de travail chargé de préparer l'arrêté « biodiversité » résultant du décret de la loi Grenelle II sur les nuisances lumineuses. Il a notamment exposé que la gestion de la puissance électrique, la qualité des installations, le pilotage de la production, sont autant de facteurs qui favorisent l'amélioration de la consommation énergétique et la prise en compte de la biodiversité dans les zones éclairées ou non.

Le SERCE sera également représenté au sein du groupe de travail « Biodiversité » de la FNTP.

# Infrastructures et réseaux

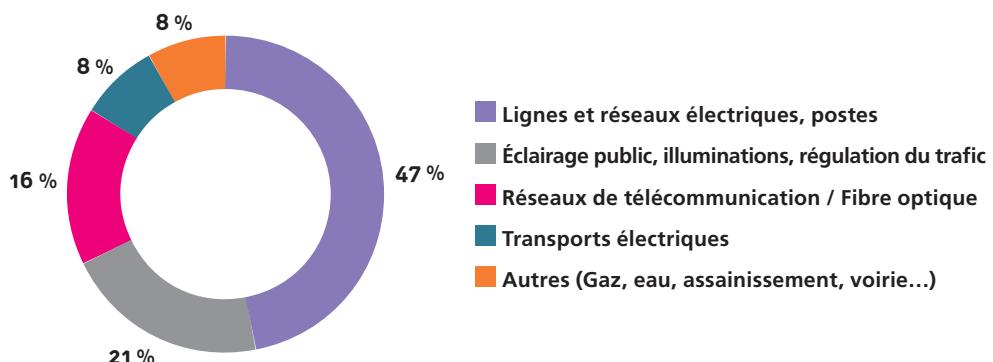


## Moderniser les infrastructures

Les travaux d'infrastructures de réseaux représentent une part importante (36,2 %) de l'activité des entreprises du SERCE. Plus des deux tiers consistent à la construction et la maintenance des postes, du réseau aéro-souterrain de distribution électrique et des réseaux d'éclairage public.

Ces dernières années, la part relative des infrastructures d'électrification de lignes de transport (tramways, métro, chemin de fer) progresse et le développement attendu du très haut débit devrait entraîner un accroissement des travaux de déploiement de la fibre optique.

Répartition de l'activité sur le marché « Réseaux et infrastructures »



Le SERCE a mis en place plusieurs commissions qui traitent des infrastructures et réseaux en intégrant les spécificités de chaque métier. Elles sont présentées ci-après par ordre alphabétique.

## Caténaires

La **Commission « Caténaires »**, présidée par Jean-Marc Reibell, a poursuivi ses travaux sur les thèmes suivants :

- sécurité;
- relations avec la SNCF et Réseau Ferré de France (RFF);
- organisation des marchés.



Le groupe de travail « Formation et Sécurité » poursuit la refonte du [guide de prévention des risques](#) et la définition d'un outil de formation. Ces travaux devraient aboutir fin 2012.

La Commission a également mis en place un sous-groupe dédié aux **engins rail-route**. Il étudie avec la SNCF deux modes d'action qu'elle n'envisageait pas jusqu'alors et qui seront de nature à considérablement simplifier le travail des entreprises et à augmenter leur productivité, à savoir :

- le remorquage de charges par un engin rail-route;
- l'utilisation de la traction pneu sur rail

Jusqu'à présent les charges sont acheminées par les moyens humains et matériels de la SNCF.

Dans le domaine des bonnes pratiques, l'ensemble des entreprises de travaux caténaires du SERCE a signé une charte dans laquelle elles s'engagent à n'utiliser que des nacelles mécanisées réduisant ainsi les risques liés à ce type d'activité et améliorant le confort des postes de travail.



L'annonce en janvier 2012 de la création d'une nouvelle filiale de travaux de la SNCF, Sferis, a suscité la réaction des entreprises par la voix du Président de la Commission des Caténaires, Jean-Marc Reibell. Dans une tribune intitulée « **Sferis, nouvelle filiale de la SNCF, pour quoi faire?** », la profession a exprimé son inquiétude de voir la SNCF endosser le rôle d'entreprise de travaux en ayant déjà le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maître d'œuvre. Elle y voit un problème avéré de concurrence déloyale. Plusieurs titres de presse professionnelle (Le Moniteur des travaux publics, La Gazette des communes...) ont relayé la position du SERCE.

## Centrales

Afin d'être en mesure de prendre des positions représentatives de la profession, la **Commission des « Centrales »**, présidée par Francis Butel, a réalisé une étude de caractérisation des entreprises qui effectuent des travaux de maintenance qui la composent. Le SERCE dispose ainsi d'un véritable outil sur les pratiques de ses membres en matière de sécurité, de politique sociale et de ressources humaines (formation, qualifications et certifications qu'ils détiennent, etc).

La dégradation constatée les années précédentes de la disponibilité du parc nucléaire s'est stabilisée. Les propositions émises par le SERCE ont bien été entendues par EDF, mais leur mise en œuvre n'est encore que très partielle.

À la suite du durcissement des conditions contractuelles mises en place par EDF, des représentants de la Commission ont rencontré début 2011 la Direction des Achats. Si quelques réponses ont été

Enfin, la Commission se livre actuellement à un travail d'inventaire des principales difficultés contractuelles rencontrées avec la SNCF, pour l'en saisir au deuxième trimestre de l'année 2012 et trouver ensemble des vecteurs de progrès.

apportées notamment sur l'assiette des pénalités ou la mise en place d'un échéancier de paiement, il n'a pas été possible d'avancer sur des questions essentielles comme le caractère déductible et libératoire des pénalités. Le SERCE a donc saisi la Médiation des Relations InterEntreprises Industrielles pour essayer de trouver un dialogue constructif sur ces points essentiels pour les entreprises.



## 2011 : LE NUCLÉAIRE EN QUESTION

**L'année 2011 aura été très riche en événements et débats sur le nucléaire :**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Janvier 2011</b>       | Prise de position en janvier 2011 de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) qui entend examiner la question de la sous-traitance d'EDF dans le nucléaire.  |
| <b>Mars 2011</b>          | Accidents de Fukushima au Japon.   |
| <b>Printemps/Été 2011</b> | Sensibilisation des pouvoirs publics à la suite de ces accidents.  |
| <b>Septembre 2011</b>     | Annonce par EDF du doublement de ses investissements pour la maintenance et l'exploitation du parc nucléaire, dans le cadre du prolongement des centrales de 30 à 60 ans (1,7 Md € en 2010 pour 3,5 Mds € en 2015). Ces investissements sont depuis régulièrement revus à la hausse pour tenir compte des exigences induites par les Évaluations Complémentaires de Sécurité (ECS) menées par l'ASN. |

## LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE NUCLÉAIRE

En juillet 2011, dans le cadre des États Généraux de l'Industrie, le Ministre de l'Énergie a mis en place le Comité Stratégique de Filière Nucléaire (CSFN). Vice présidé par EDF, il regroupe l'ensemble des acteurs de la filière nucléaire, dont le **Groupement Intersyndical des Industries Nucléaires (GIIN)** auquel appartient le SERCE et a pour mission de renforcer les liens entre ces acteurs. Il comprend cinq groupes de travail, dont le premier, coprésidé par EDF et le GIIN, s'intitule « **Performance de la Filière** » et doit présenter une cartographie de l'état actuel du parc nucléaire français, ainsi que des propositions d'amélioration de sa performance.

Au sein de ce groupe a été mis en place un sous-groupe ad hoc avec les parties prenantes impliquées sur le thème des **conditions d'exercice de la sous-traitance sur les sites nucléaires**, avec les deux objectifs concrets suivants :

- définir ce que pourrait être une base, commune à tous les exploitants, du cahier des charges social que les exploitants nucléaires pourraient intégrer au sein de leurs appels d'offres ;
- proposer les éventuelles évolutions réglementaires nécessaires.

Le SERCE participe à ces travaux qui s'appuient sur la synthèse de la charte de progrès et de développement durable de 2004 et de son avenant de 2011.

L'avenir du parc nucléaire français va certainement dépendre des orientations qui seront prises par le nouveau gouvernement à partir de l'été 2012. Quelles que soient ces orientations, les travaux de prolongement ou de démantèlement des réacteurs seront extrêmement volumineux et exigeront un tissu industriel très renforcé en nombre et en compétences. Il s'agit certainement d'un des défis les plus importants pour les entreprises du SERCE dans les toutes prochaines années.

## Éclairage public et régulation du trafic



L'efficacité énergétique des installations d'éclairage, tous usages confondus (éclairage public, éclairage intérieur, régulation du trafic), a servi de fil rouge aux actions menées par la **Commission « Éclairage public et régulation du trafic »**, présidée par Alain Le Du.

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SERCE a collaboré à une étude de l'ADEME destinée à dresser une typologie des **solutions d'éclairage public économes**, essentiellement basées sur le remplacement des lampes à vapeur de mercure. Cette étude a abouti à la mise en place de la mesure de rénovation de l'éclairage public dans les villes de moins de 2 000 habitants retenue par la Table ronde Nationale pour l'Efficacité Énergétique (TRNEE).

Les membres de la Commission ont décidé d'adapter la **formation en Efficacité énergétique** pour chargés d'affaires mise en place par le SERCE et FORMAPELEC en 2007 et de définir un nouveau cahier des charges, adapté à l'éclairage public. Il s'agit de permettre aux entreprises de mieux répondre aux attentes des collectivités locales en matière d'optimisation des performances énergétiques de leurs installations d'éclairage public. Le métier des entreprises du SERCE évolue en effet considérablement dans ce domaine et leur rôle de conseil auprès des clients collectivités locales doit mieux intégrer la dimension de l'efficacité énergétique.

Toujours dans le domaine de la formation, la Commission a été sollicitée par le lycée Jean Moulin, des Andelys (Eure), pour valider le programme de formation d'une **licence professionnelle « EEE »** (Éclairage et Économies d'Énergie) qui doit démarrer à la rentrée de septembre 2012.

Enfin, la commission a examiné le projet d'arrêté transverse d'application de l'article 173 de la loi Grenelle2, relatif aux nuisances lumineuses et proposé des amendements au projet de texte. Elle a également insisté sur le rôle et la responsabilité des collectivités locales et veillé à la cohérence avec le dispositif des Certificat d'Économies d'Énergie.

### CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En 2011, la Commission a mis en place un sous-groupe de travail chargé de rédiger un projet de fiche sur les contrats globaux en éclairage public, en s'inspirant de ce qui a déjà été fait sur le Contrat de Performance Énergétique.

Cette mission a en effet été confiée au SERCE par l'ADEME et l'ATEE dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Un projet de texte rédigé par le SERCE est en cours d'examen par le groupe ADEME/ATEE. Il vise à prendre en compte des opérations à l'échelle d'une zone telle qu'une rue ou un quartier. Ces travaux devraient également intégrer la notion de performance énergétique dans la durée.

### LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES

En 2011, la Commission a également finalisé un guide intitulé « **Les outils de la commande publique – L'éclairage urbain et la signalisation du trafic** ».

Destiné aux entreprises comme à leurs clients, ce guide doit leur permettre d'appréhender le type de contrat le mieux adapté à un marché donné. Il rappelle les principes de la commande publique et du contrat de partenariat ainsi que le Contrat de Performance Énergétique (CPE).





## RENCONTRES « RÉINVENTER LES LUMIÈRES DE LA VILLE : PERFORMANCES ET EFFICIENCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC »

organisées par le **Cluster Lumières\*** à Paris, 29 septembre 2011

À l'occasion de la table ronde « **De la nécessité d'un projet d'éclairage : comment s'y prendre ?** », le SERCE, a présenté l'action des entreprises d'installation électrique qui interviennent au quotidien auprès des collectivités locales sur les réseaux de distribution électrique et d'éclairage public.

Il a notamment rappelé que les entreprises de génie électrique, en partenariat avec les villes, réalisent les études, la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance des projets d'éclairage public. Cette démarche de conseil et d'accompagnement intègre une vision à long terme d'efficacité énergétique dont les objectifs sont fixés contractuellement.

\*Créé en mai 2008 le Cluster Lumières regroupe 110 adhérents dont le SERCE et plusieurs de ses membres.



### 1<sup>er</sup> prix

Syndicat Intercommunal  
du cimetière du Parc de Clamart (92)  
Mise en lumière de l'esplanade et de la façade du cimetière de Clamart



### 2<sup>ème</sup> prix

Syndicat Intercommunal  
d'Énergies de la Côte d'Or (21)  
Mise en lumière du château de Gevrey-Chambertin



### 3<sup>ème</sup> prix

Ville de Vénissieux (69)  
Mise en lumière du Lycée Pasteur

## CONCOURS LUMIÈRES 2011

Placé sous le haut patronage du Ministère de la culture, le Concours Lumières est organisé par le SERCE en partenariat avec Philips Lighting depuis sa création, en 1987.

Ce concours encourage la mise en valeur, la nuit, d'un élément de notre patrimoine, par une illumination permanente que le public peut voir gratuitement. En 2001, il s'est élargi au patrimoine moderne, aux sites ruraux ou urbains ainsi qu'aux mises en valeur des agglomérations par l'éclairage.

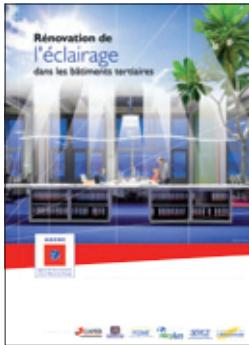
Depuis son origine, 115 lauréats répartis à travers l'hexagone ont été primés par un jury composé de professionnels reconnus et pluridisciplinaires (spécialistes de l'éclairage du patrimoine urbain, de l'architecture mais aussi représentants de municipalités...). L'évolution des réalisations proposées et primées dénote un intérêt croissant de la part des collectivités locales pour la mise en valeur de leur patrimoine en embellissant le cadre de vie de leurs habitants et en renforçant l'attrait touristique de leur ville.

Un nouveau critère, introduit il y a deux ans dans le règlement, permet d'estimer les efforts réalisés en termes d'efficacité énergétique, cette préoccupation devenant de plus en plus souvent un facteur décisionnel préalable à la réalisation des travaux.

L'édition 2011 a introduit trois nouveaux critères, chiffrés, pour permettre de préciser et de mieux apprécier les efforts réalisés dans le domaine de l'efficacité énergétique :

- le nombre de points lumineux et la puissance totale installée;
- le type de projecteurs et les sources utilisés;
- le ratio moyen lumen/Watt pour chaque type de point lumineux.

Les résultats ont été publiés par le Moniteur des travaux publics qui parraine le Concours Lumières depuis 1996.



## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Dans la continuité de la « **Convention pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le tertiaire** » signée en septembre 2010 par l'ADEME, le Syndicat de l'éclairage, la FGME, le SERCE, FEDELEC, la CAPEB et Réylum, le SERCE a collaboré à une brochure « **Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires** » éditée et diffusée par l'ADEME. Elle a pour but d'aider tous les maîtres d'ouvrage et gestionnaires publics ou privés à rénover l'éclairage, en particulier dans le tertiaire. Il s'agit d'anticiper de 6 ans l'application de la réglementation européenne (règlement CE 245/2009 du 18 mars 2009) en imposant au marché du bâtiment tertiaire une offre d'éclairage plus sobre en énergie, en neuf comme en rénovation.

## Infrastructures de réseaux de distribution

Dans ce domaine, les entreprises du SERCE travaillent essentiellement pour deux grands donneurs d'ordre : ERDF et les Syndicats Départementaux d'Électrification.

La **Commission « Infrastructures de réseaux de distribution »** présidée par Patrick Meunier, a vocation comme toutes les autres commissions du SERCE, à être une plateforme d'échanges sur les préoccupations et besoins de la profession. Elle doit être force de propositions vis-à-vis des donneurs d'ordres.

Elle est également chargée de préparer le **Comité de liaison national SERCE-ERDF** qui se réunit trois fois par an. Ces réunions permettent des échanges sur l'évolution de l'activité d'ERDF (investissements, statistiques et évolutions des raccor-

dements au réseau) et sur les préoccupations de terrain des entreprises.

Pour décliner de façon plus opérationnelle ces échanges, ERDF et le SERCE poursuivent la mise en place de comités de liaison régionaux.



## LES ENTREPRISES DU SERCE AUX CÔTÉS D'ERDF POUR RÉTABLIR LE RÉSEAU

Mi-décembre 2011, près de 300 collaborateurs d'entreprises du SERCE ont prêté main forte aux équipes d'ERDF alors que la tempête Joachim balayait une large moitié nord de la France et privait d'électricité quelques 400 000 foyers, au plus fort de la tempête. Un renfort renouvelé, à une moindre échelle, à l'occasion des chutes de neige qui ont paralysé la région Nord-Pas-de-Calais en mars 2012.

## FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ÉLECTRIFICATION

Fin 2011, le SERCE est intervenu auprès du Premier Ministre, du Ministre des Finances et du Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique pour relayer les préoccupations des entreprises quant à l'impact sur leur activité d'une éventuelle réduction des fonds du FACÉ.

En effet, les débats parlementaires sur le projet de loi de finances rectificative pour 2011 ont donné lieu à des échanges vigoureux sur le devenir du FACÉ et la transformation de ce dernier en Compte d'Affectation Spéciale (CAS) qui a suscité des craintes quant à la fluidité de l'attribution des fonds. Créé en 1936, le FACÉ participe au financement des travaux d'amélioration des réseaux électriques basse tension (BT) réalisés par les collectivités locales, maîtres d'ouvrage en zone d'électrification rurale. L'évolution des ressources dont

il dispose a donc un impact direct sur le volume des travaux qui sont confiés aux entreprises du SERCE et par conséquent sur l'emploi local.

Les interventions auprès des parlementaires ont permis d'éviter une réduction de la contribution des gestionnaires du réseau de distribution (en préservant notamment le différentiel entre le rural et l'urbain) et de préserver la gouvernance du FACÉ. Il a été obtenu de surcroît que la répartition des aides, arrêtée chaque année par le ministre de l'énergie après consultation du Conseil du FACÉ, se fasse en tenant compte de l'inventaire des besoins recensés tous les deux ans dans chaque département auprès des autorités concédantes.

## DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR INTELLIGENT « LINKY »



Le SERCE a participé au **Comité de suivi « Linky »** mis en place en mai 2011 par le Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique. Composé de constructeurs, d'installateurs, de fournisseurs d'électricité, d'ERDF, de collectivités locales, de la CNIL et d'associations de consommateurs. Le SERCE a pu faire part des retours des entreprises adhérentes ayant participé à l'expérimentation d'implantation des compteurs communicants qui se sont déroulés à Lyon et en Indre-et-Loire.

Face au possible élargissement des futurs appels d'offres à des sociétés informatiques ou de télécommunications, le SERCE a souligné la contradiction avec l'exigence de qualification électrique et rappelé que le recours à des entreprises de génie électrique qualifiées est le seul moyen de garantir aux consommateurs la fiabilité de l'installation.

Depuis l'automne 2011, le programme de déploiement du compteur évolué « LINKY » est neutralisé et subit un retard de plus d'une année dans son déploiement, du fait d'une divergence entre les autorités concédantes et ERDF, sur la propriété du compteur et le mode de financement de l'opération.

## INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)



### CONFÉRENCE-DÉBAT SERCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE: CLÉS DE LA RÉUSSITE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Paris - 15 juin 2011

Animée par Jean-Louis Caffier, journaliste à LCI, cette conférence, organisée par le SERCE, a réuni près de 200 participants. Après avoir dressé un panorama européen, une première table ronde a permis d'établir un état des lieux sur le développement du véhicule électrique et le déploiement des infrastructures de recharge en France. Les conséquences sur le réseau de distribution électrique, sur la sécurité et la nécessaire qualification des entreprises d'installation ont été abordées dans un second temps.

La presse a massivement couvert cet événement auquel participaient notamment Louis Nègre, Sénateur des Alpes-Maritimes et rédacteur du rapport sur la « Structuration de la filière des véhicules décarbonés » ainsi que Pierre-Marie Abadie, Directeur de l'Énergie au MEDDTL.

Sous la présidence de Bernard Vadon, le SERCE a tenu à souligner que la réussite de l'engagement du gouvernement à l'horizon 2015/2020 (1 million de points de recharge et 2 millions de voitures électriques) était étroitement liée à la qualité des installations des infrastructures de recharge. Un postulat indispensable qui met également en évidence l'importance des compétences et du savoir-faire des installateurs électriciens pour garantir la fiabilité et la sécurité des installations.



Pour répondre à ces enjeux majeurs, le SERCE a créé trois nouvelles qualifications concernant l'installation de bornes de recharge, dans le résidentiel, sur la voie publique et hors résidentiel et voie publique.

Le compte-rendu des débats est disponible sur [www.serce.fr](http://www.serce.fr) rubrique « Actualités/Événements »





En septembre 2011, lors de la table ronde sur le véhicule électrique et hybride, présidée par le ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, le SERCE a présenté le point de vue des entreprises de génie électrique et signé la « **Charte pour l'industrialisation du véhicule électrique** », aux côtés des constructeurs automobiles et des équipementiers.

Avec la FFIE, le SERCE anime un groupe de travail qui rédige un recueil pratique, à destination des professionnels (installateurs et constructeurs) et de leurs clients. ERDF, le Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés (GIMELEC) et le groupement des

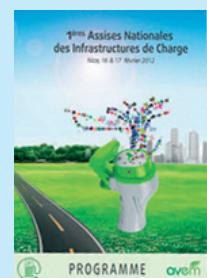
Industries du Génie Numérique Énergétique et Sécuritaire (IGNES) participent également à ces travaux.

Il s'agit d'un outil pragmatique qui vient en complément des documents normatifs, en cours de préparation par l'UTE, fixant le cadre réglementaire. Il a pour but d'aider les installateurs à proposer à leurs clients des installations bien dimensionnées, notamment en termes de fonctionnalités, qui répondent à leurs besoins de façon optimale et en toute sécurité.

Plusieurs cas pratiques sont envisagés : la maison individuelle, l'immeuble collectif, l'immeuble tertiaire ou le centre commercial ainsi que les installations à l'extérieur des bâtiments. Des schémas, l'identification des besoins du client et les règles d'installation associées permettent d'élaborer les solutions appropriées à chaque cas.

## INFRASTRUCTURES DE CHARGE : LE SERCE PARTENAIRE DES PREMIÈRES ASSISES NATIONALES DE L'AVEM

L'Association pour la promotion du Véhicule Électrique en Méditerranée (AVEM) organisait les Premières Assises Nationales des Infrastructures de Charge à Nice, les 16 et 17 février 2012.



Le SERCE a été étroitement associé à l'élaboration du programme ce qui lui a permis de proposer l'intervention de représentants d'entreprises du SERCE dans les tables rondes suivantes :

- **le B-A-BA de l'infrastructure de charge : Quelles bornes ? Pour quels usages ? Avec quelles prises ?;**
- **le parcours d'installation à « petite échelle »;**
- **le droit à la prise dans les copropriétés.**

Les échanges ont permis d'affirmer le rôle déterminant de l'installateur notamment pour le conseil, la réalisation et la maintenance des bornes de recharge. Le débat sur les copropriétés a mis en exergue les contraintes de l'installation de bornes dans les copropriétés existantes et les solutions à y apporter (renforcement du réseau, facturation, nécessité à venir de la mise en place de bornes intelligentes et ses conséquences en termes d'installation...). La normalisation des prises a donné lieu à des discussions animées au cours desquelles les installateurs ont mis l'accent sur leur capacité à concevoir, mettre en œuvre et maintenir une installation qui réponde aux besoins des clients. Le rôle essentiel de l'électricien a également été souligné par les constructeurs.

## Lignes aériennes et souterraines HTB



Présidée par Patrice Hermant, la **Commission « Lignes aériennes HTB »** poursuit son action en faveur de la prévention et de la sécurité. Elle nourrit le dialogue avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité) par les retours d'expérience de la profession.

Les contacts entre RTE et les entreprises du SERCE se sont poursuivis en particulier sur la mise en place de nouveaux processus de construction

(héliportage), notamment dans le cadre de la construction de la ligne Cotentin-Maine.

Les entreprises ont su répondre à la demande de RTE en apportant leurs compétences et leur expertise afin d'optimiser les conditions d'efficacité dans la mise en œuvre de ces nouvelles procédures.

La **Commission « Postes »**, présidée par Christophe Rendu assure le dialogue technique entre RTE et les entreprises de travaux Postes HTB. Elle veille particulièrement à améliorer la sécurité sur les chantiers. En échangeant régulièrement avec RTE et en lui transmettant de retours d'expérience des études et des chantiers, elle permet à RTE de parfaire en continu son cahier des charges.

# Réseaux de communication



Entreprises Industrielles pour progresser dans ce domaine,

La **Commission « Réseaux de communication »**, présidée par Gilles Gautier a poursuivi ses travaux avec France Télécom. Le dialogue sur les conditions contractuelles avec France Télécom ne trouvant pas d'issue positive, le SERCE a saisi la Médiation Inter-

en particulier sur l'identification de prestations confiées implicitement aux entreprises et non rémunérées, à savoir :

- la conduite d'activité pour les entreprises mandataires de groupement ;
- les astreintes pour dépannage en week-end ;
- la gestion des stocks,

et sur la mise en place d'une formule de révision des prix pour les contrats trisannuels.



## DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT ET DE LA FIBRE OPTIQUE

### Démarche qualité avec Q2C

Dans le cadre de son implication au sein du groupe FIEEC dédié à la fibre optique et au déploiement du très haut débit, le SERCE a été sollicité pour rejoindre Q2C réseaux de communication (Qualité Contrôle Conformité). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, il fait désormais partie des adhérents aux côtés d'autres acteurs concernés par le très haut débit: opérateurs de réseaux de communications électroniques, industriels et installateurs de ce secteur, ainsi que des organismes de contrôle.

Cet organisme propose une interface internet qui permet notamment aux installateurs de pouvoir établir l'enregistrement de fiches d'auto contrôle pour valider la conformité de leurs installations.

# Signalisation Transport

La **Commission « Signalisation-Transport »**, présidée par Jean-Marie Moynot, a contribué à la mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place pour définir les modalités pratiques de mise en œuvre de cette formation :

- installation d'une plateforme technique ;
- définition du programme ;
- recherche des enseignants.

Ce travail d'une année a été validé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) début 2012.



# Questions sociales et juridiques



Faire évoluer les compétences

## Social

### UNE PROFESSION MOBILISÉE SUR LE DIALOGUE SOCIAL

La **Commission des « Questions sociales »**, présidée par Stéphane Randretsa a suivi les travaux concernant les négociations paritaires liées au **contrat d'avenir pour les salariés et les entreprises des Travaux Publics**. Il porte sur les domaines suivants :

- modernisation du dialogue social;
- directive saisonniers et mobilité intragroupe;
- clause sociale dans les marchés publics;
- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE);
- intégration des handicapés;
- accueil des jeunes;
- pénibilité.

La Commission des Questions Sociales a été très attentive aux négociations qui ont abouti à un **accord BTP relatif à la prévention de la pénibilité**.

Dans cet accord, les partenaires de la branche ont pris l'engagement

- de parvenir progressivement à une réduction des poly-expositions;
- d'assurer une meilleure information des entreprises et de leurs salariés sur les risques et les facteurs de pénibilité ainsi que les moyens d'y remédier;
- de réduire les facteurs de pénibilité inhérents à la manutention des matériaux et produits mis en œuvre et aider à leur prise en compte dans l'exécution des tâches;

- de rendre concrètes les actions de prévention contribuant à la suppression ou à la diminution des facteurs de pénibilité en facilitant l'achat de matériels adaptés.

Ce texte intègre, par ailleurs, un engagement d'adaptation et d'aménagement du poste de travail, une amélioration des conditions de travail-aménagement d'horaire, un développement des compétences et des qualifications ainsi qu'un maintien dans l'emploi pour les salariés qui ont été exposés à des facteurs de pénibilité.

Il permet aux entreprises de 50 à 300 salariés qui étaient concernées par cette obligation de négocier, de s'abriter derrière un accord leur évitant d'avoir à traiter elles-mêmes de la pénibilité.

Dans le cadre des négociations paritaires de branche, **plusieurs accords de branche ont été signés en 2011**, dans le prolongement du Contrat d'avenir :

- la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Cet accord institue un tableau de bord qui intègre des indicateurs qui feront l'objet de suivis permanents et réguliers relatifs à la protection de l'environnement par les entreprises des travaux publics, l'équité sociale et la performance économique des entreprises de travaux publics.
- la déclaration commune des partenaires sociaux des travaux publics concernant les propositions de Directives relatives au travail saisonnier et aux mobilités intragroupes.

Les discussions se sont poursuivies durant l'exercice 2011 sur les autres thèmes suivants :

- les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;

- l'insertion des jeunes en difficulté dans les travaux publics ;
- l'information et la formation des jeunes pour leur insertion dans les travaux publics.

## Formation professionnelle

### UNE PROFESSION MOBILISÉE SUR LES COMPÉTENCES

Dans le cadre des relations étroites et constructives avec la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire du Ministère de l'Éducation Nationale, la participation du SERCE aux Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) a permis de développer une coopération pour développer des cursus qui répondent bien aux besoins de compétences de la profession.

#### FORMATION MONTEURS RESEAUX AÉRO-SOUTERRAINS



Suite aux besoins importants de la profession en monteurs réseaux qualifiés, la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire a accepté de mettre en place un groupe de travail qui a eu la charge de réécrire totalement le programme d'un nouveau cursus de formation initiale post Bac Pro, intégrant en complément des éléments pédagogiques associés à l'éclairage public qui ne figuraient pas dans les formations existantes.

Cette formation d'un an en alternance appelée « **Mention complémentaire Monteurs réseaux aéro-souterrains** » doit démarrer en septembre 2012. Elle sera développée dans les principales académies qui en manifesteront l'intérêt. Elle est appelée à remplacer à très court terme le Brevet de Technicien Monteur Réseaux actuellement dispensé dans les seuls établissements de Samatan (région Midi-Pyrénées) et de Montmorillon (région Poitou-Charentes).

#### DES HOMMES ET DES FEMMES DE QUALITÉ, EN QUANTITÉ

Initiale ou continue, la formation est un enjeu majeur pour le SERCE et ses adhérents représentés par la **Commission « Formation professionnelle »**, présidée par Franck Richard. Il s'agit en effet de veiller au maintien et à l'adaptation des compétences en tenant compte des perspectives d'évolution des marchés et des technologies.

Dans cette perspective d'être toujours au plus près des centres de compétences et de formation initiale ou continue, plusieurs initiatives régionales se sont finalisées par la signature de **conventions de partenariat** avec des établissements de **formation initiale** tels que :

- **Poly Tech Paris Sud (Île de France)** en vue du lancement d'une section par apprentissage d'Ingénieurs en Génie Électrique ;
- **le Lycée professionnel Jean HANZELET à Pont à Mousson (Lorraine)** dans la perspective de la création d'une « Mention complémentaire » post Bac Pro pour des Monteurs Réseaux aéro-souterrains ;
- **le lycée professionnel Albert CHASSAGNE à Paimboeuf (Pays de Loire)** pour la création d'une « Mention complémentaire » post Bac Pro pour des Monteurs Réseaux aéro-souterrains.

Le SERCE a travaillé sur plusieurs autres projets de partenariat :



- **le lycée professionnel Jean MOULIN aux Andelys (Haute-Normandie)**, dans la perspective de la création d'une licence professionnelle en « Éclairage et Économie d'Énergie » ;
- **le lycée professionnel Jacques de FLESSELLES à Lyon (Rhône-Alpes)**, afin de mettre en place en coordination avec la profession un plateau technique dédié à la fibre optique et au Très Haut Débit (THD) en vue de former des Techniciens Fibre Optique.
- **le lycée professionnel Paul VERLAINE à Rethel (Ardennes)** pour la création d'une « Mention complémentaire » post Bac Pro pour des Monteurs Réseaux Aéro-souterrains ;
- **le lycée professionnel RASPAIL à Paris** pour la création d'une « Licence SPI (sciences pour l'Ingénieur) » option Efficacité Énergétique en Génie Climatique pour former des chargés d'affaires dans le domaine énergétique ;
- **l'ESIX Normandie à Cherbourg (Basse Normandie)** en vue du lancement d'un cycle d'ingénieurs option « opérations nucléaires » en alternance ;
- **le CFA « Ingénieurs 2000 » à Paris** en collaboration avec l'ESTP dans la perspective de la création d'un cycle en alternance d'Ingénieurs en « Génie énergétique de la construction durable » qui fait suite à la validation de son cursus par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI).

En parallèle de ces actions menées dans le cadre de la formation initiale, le SERCE, aidée par Constructys Paris (nouvelle appellation de l'AREF), travaille activement en **formation continue** sur le lancement de deux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) :

- **le CQP de Monteur en signalisation ferroviaire** qui a été validé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et qui va être mis en place à la rentrée 2012 ;
- **le CQP d'installateur FTTH pour la fibre optique très haut débit** qui fait l'objet d'une note d'opportunité en vue de sa validation par la Commission des Projets de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE).

Par ailleurs, en relation avec l'ESTP, le SERCE a été le premier à soutenir le projet d'une formation en alternance, mené avec le partenariat d' « Ingénieurs 2 000 », pour former des Ingénieurs en « Génie Énergétique de la Construction Durable » (GECD) à compter de la rentrée universitaire 2012.

### UNE PARTICIPATION À DE NOMBREUX CHANTIERS DE RÉFLEXION

Les dossiers auxquels le SERCE a participé en 2011 sont :

- la rénovation des BTS Électronique ;
- la rénovation du BTS IRIS (Informatique Réseaux pour l'industrie et les Services techniques) ;
- la préparation à une formation type mention complémentaire destinée aux Bac Pro Électronique et Électrotechnique en vue de devenir Technicien FTTH (Fiber To The Home) pour installer la fibre optique et au Très haut débit chez les particuliers, ceci dans le cadre de l'Académie de Lyon.

### PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET DU « TRÈS HAUT DÉBIT »

L'essor des technologies de communication sera très certainement accentué par le déploiement de la fibre optique. Le Gouvernement en a d'ailleurs fixé des objectifs ambitieux par le biais du Plan France Numérique 2012 (50 % des foyers connectés à la fibre d'ici 2015, 100 % en 2025). Encore faut-il disposer de personnel compétent et formé. Une thématique reprise par le groupe de travail sur la fibre optique, auquel participe le SERCE, animé par la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) et la Fédération Française des Télécommunications (FFT).

Quatre axes sont à privilégier pour permettre la construction d'un réseau de qualité et compétitif, tant sur le plan technique qu'économique : la normalisation, la formation, la standardisation de la connexion et l'information du grand public.



# Questions juridiques

## UNE PROFESSION VIGILANTE AUX ÉVOLUTIONS DES TEXTES ET A LEURS APPLICATIONS

La **Commission des « Questions Juridiques »**, présidée par Véronique Dulermez, est restée très attentive à la transformation de Sociétés d'Économie Mixtes (SEM) ou à la création de Société Publiques Locales (SPL) par les collectivités locales qui viennent perturber les conditions de mise en concurrence. Avec la FNTP, la Commission a exprimé, sur ce point, ses craintes à la Direction Juridique du Ministère de l'Économie et des Finances qui a rappelé, à cet égard, les règles et la vigilance qu'elle garde pour éviter toute discordance de la concurrence.

## CLAUSIER TYPE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les membres de la Commission ont travaillé avec la Mission d'appui aux Partenariats Publics-Privés (MAPPP) pour améliorer le clausier PPP Éclairage Public et proposer une nouvelle version plus en conformité avec les réalités du terrain et mieux adaptée à la compréhension des collectivités locales.

## GUIDE ASSURANCES DANS LE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

La commission des Marchés de la FNTP a demandé au SERCE de participer à un groupe de travail chargé de préparer un guide assurance spécifique au Génie Electrique et Climatique. Cette démarche fait suite au succès et à l'intérêt porté par les adhérents d'un syndicat de spécialité lié à la parution d'un guide équivalent réalisé avec SMA-BTP.

## VIGILANCE SUR LES CPA « PRESTATIONS » DE LA DIRECTION DU PARC NUCLÉAIRE D'EDF

Des représentants de la Commission ont rencontré la Direction de la Production Nucléaire d'EDF pour évoquer certains articles des Conditions Particulières d'Achat (Prestations), dont l'application pose un problème aux entreprises. Les conditions d'un accord n'ayant pu être trouvées, le SERCE a saisi le Médiateur des relations inter-industrielles pour essayer de trouver une solution commune et déboucher sur des concessions partagées.

## FORMATION JURIDIQUE SUR LES ENJEUX CONTRACTUELS

Après avoir constaté le très fort succès rencontré par la première version du CD Rom juridique (plus de 4 500 exemplaires distribués aux entreprises, plus de 30 sessions de formation prises en charge par le SERCE), une nouvelle version du CD Rom prenant en compte les évolutions de la législation et la jurisprudence sera disponible à la fin du premier semestre 2012.

# Prévention et sécurité

Prévenir les risques

## Les résultats de la profession

La **Commission « Prévention et sécurité »**, présidée par Philippe Cosson, analyse régulièrement les statistiques de la profession en matière d'accidents.

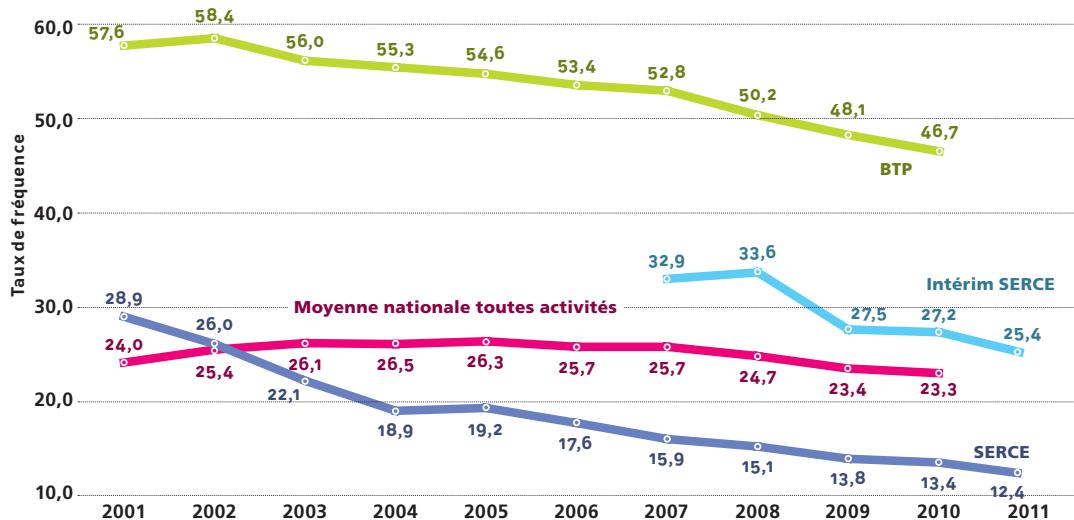
### TAUX DE FRÉQUENCE 2001 - 2011

Les données recueillies en 2011 portent sur 143 millions d'heures de travail contre 144 millions en 2010.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés permanents, baisse d'un point sur un an et s'établit à 12,4 ce qui constitue la meilleure performance jamais enregistrée.

Sur l'ensemble de l'année 2011, la part de travail confiée à l'intérim a été de 16,1 %, soit le taux le plus élevé depuis le début de l'enregistrement de cet indice, il y a 4 ans. Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de l'intérim, est de 25,4 ce qui est un progrès par rapport à 2010 (27,2) et ce en dépit d'une forte dégradation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

### Évolution du taux de fréquence entre 2001 et 2011

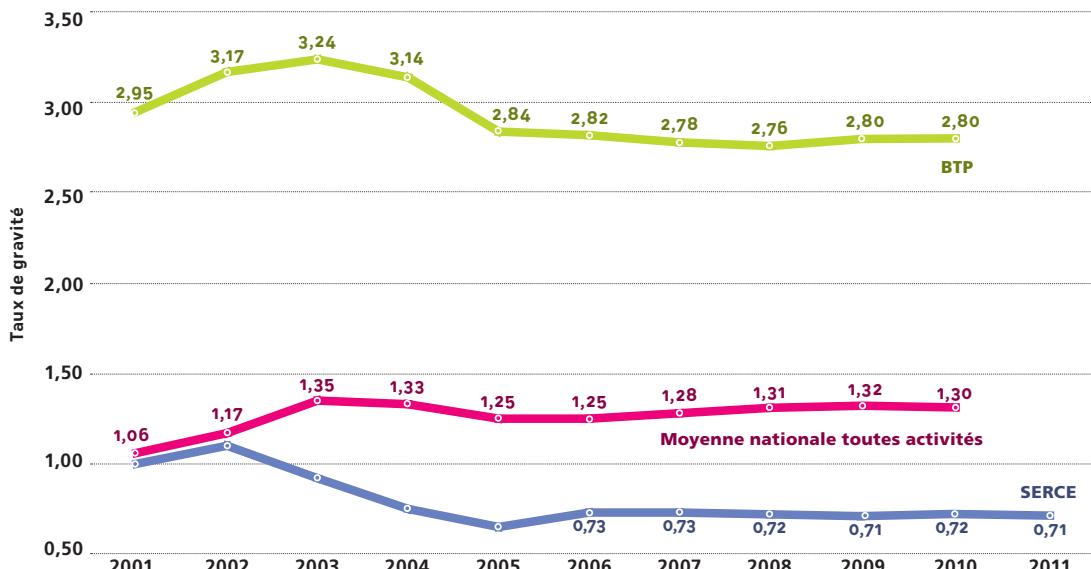


Taux de fréquence =  $\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$

## TAUX DE GRAVITÉ 2001 - 2011

Le taux de gravité reste stable aux alentours de 0,70 depuis plus de 4 ans et s'établit à 0,71 en 2011.

### Évolution du taux de gravité entre 2001 et 2011



$$\text{Taux de Gravité} = \frac{\text{nombre de journées indemnisées} \times 1000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

## L'ACCIDENTOLOGIE

L'accidentologie générale en 2011 confirme la diminution des chutes de hauteur qui représentent néanmoins 12,3 % du nombre total d'accidents. Elle manifeste aussi une augmentation des chutes de plain-pied (17,9 %) et des accidents dus aux outils à mains dont le taux s'établit à 9,9 %.

Les électrisations, avec 2,8 %, restent dans la plage haute de leur valeur.

Les accidents routiers, après avoir connu une envolée en 2010 (19,1 %), ont enregistré une nette diminution en 2011 (17,1 %) sur une tendance générale néanmoins haussière de 1 % par an depuis 2004. Cette amélioration provient, pour une part, des accidents de mission dont le taux baisse de 0,4 % par an depuis 2007 et compte pour 2,7 points dans le total de 17,1 %, et pour l'autre, des accidents de trajet qui représentent les 14,4 points complémentaires, soit 1,3 point de moins qu'en 2010.

## UNE CHARTE RÉGIONALE QUI MET L'ACCENT SUR LA PRÉVENTION

Les représentants du SERCE de la région Bretagne, la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) et ERDF, ont signé en septembre une charte visant à renforcer leur collaboration. L'objectif consiste à notamment développer les compétences et à appliquer les bonnes pratiques relatives à la prévention des risques et à la sécurité de leurs personnels intervenant sur les réseaux électriques pour répondre aux attentes des particuliers et des collectivités locales.

## LES INGÉNIEURS-CONSEILS

Pour accompagner les adhérents dans leur démarche sécurité, le SERCE met à disposition 7 ingénieurs-conseils qui proposent leurs expertises aux entreprises du SERCE. En 2011, à la demande des adhérents, ils ont effectué 213 visites sur l'ensemble du territoire, actualisant les connaissances et transmettant les bonnes pratiques.

**Sur le terrain, 7 ingénieurs-conseil accompagnent les entreprises**



Daniel NICOLAS  
Paris



Patrice BARON  
Nancy



Claude MARTY  
Laval

*Ingénieur-conseil  
Caténaires  
pour toute la France*



Alain NOGUERA



Claude POUZADOUX  
Clermont-Ferrand



Régis PANTAIN  
Toulouse



Maurice VERANI  
Nice

## LE CONCOURS SÉCURITÉ



Organisé depuis 1965 en partenariat avec l'OPPBTP, le Concours Sécurité du SERCE récompense les entreprises qui, à travers les résultats observés tout au long de l'année, ont su améliorer et renforcer les dispositifs de prévention et de correction en matière de sécurité.

Le palmarès est diffusé chaque année à travers la Lettre du Concours Sécurité auprès des adhérents, des organisations professionnelles et institutionnelles et de la presse spécialisée.

## Santé et Sécurité au travail

L'année 2011 s'est caractérisée par l'achèvement de trois réformes (pénibilité, travaux à proximité des réseaux, médecine du travail) et par la poursuite des réformes relatives à la prévention du risque électrique et à la prévention des risques liés à l'amiante.

### PÉNIBILITÉ

Plusieurs textes ont achevé la mise en place initiale de la réglementation sur la pénibilité découlant de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Les décrets 2011-823 et 824 du 7 juillet 2011 ont imposé à toute entreprise de plus de 50 salariés :

- de déterminer la proportion des effectifs exposés aux facteurs de pénibilité définis par la réglementation, de consigner cette évaluation en annexe du document unique d'évaluation des risques et d'actualiser ce document chaque fois que nécessaire et au moins à l'occasion de sa mise à jour annuelle ;
- d'élaborer avant le 30 juin 2012 un plan d'action ou un accord sur la pénibilité.

En complément, les décrets 2012-134 et 2012-136 du 30 janvier 2012 et l'arrêté du 30 janvier 2012 ont précisé les modalités d'établissement et de mise à jour des fiches de prévention des expositions aux facteurs de risque réglementaires.

Le SERCE a notamment animé un **groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures relatives à la prévention des expositions aux facteurs de pénibilité**. Dans une démarche exploratoire, ce groupe de travail s'est chargé d'élaborer un projet de système d'évaluation de la pénibilité répondant aux besoins des entreprises de génie électrique et climatique. Ce document prospectif et indicatif a été mis, sur demande, à la disposition de tous les adhérents.

## REFONTE DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

La mise en place de la réforme des travaux à proximité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution a été menée à terme au cours de l'année. Les règles de financement du « guichet unique » ont été définies par le décret 2011-762 du 28 juin 2011 et les modalités d'exécution des travaux par le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 et son arrêté d'application du 15 février 2012.

La réforme poursuit quatre objectifs :

- améliorer rapidement la précision de la cartographie des réseaux enterrés ;
- garantir la sûreté et la qualité des tâches de coordination à travers la création et la mise en œuvre du « guichet unique » ;
- clarifier les responsabilités financières des différents acteurs ;
- enfin, renforcer la compétence de ces derniers.

Le calendrier d'application s'étend jusqu'en 2026. Le guichet unique sera accessible dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, mais ne sera en mesure de mettre progressivement toutes ses capacités à la disposition des utilisateurs qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les mesures liées à la formation devront être effectives pour l'essentiel avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## MÉDECINE DU TRAVAIL

La médecine du travail a été réformée par la loi 2011-867 du 20 juillet 2011 et ses deux décrets d'application 2012-135 et 137 du 30 janvier 2012. Les nouvelles dispositions renforcent la protection, l'indépendance et les pouvoirs du médecin du travail et imposent aux employeurs de désigner un ou plusieurs salariés pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. À défaut de compétence interne, les entreprises devront faire appel aux intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) du service interentreprises auquel ils adhèrent.

Cette réforme modifie substantiellement les règles d'organisation des services de santé au travail interentreprises. Notamment, elle instaure une gestion paritaire, renforce leur caractère pluridisciplinaire et encadre leur action à travers un contrat pluriannuel d'obligations et de moyens avec l'autorité administrative et les organismes de sécurité sociale compétents.

Elle apporte quelques allégements à la surveillance médicale des salariés en limitant les critères ouvrant droits à une surveillance médicale renforcée et en élargissant, dans des conditions strictement définies, la périodicité des visites périodiques au-delà de 24 mois.

## PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Le plan d'action de prévention des risques liés à l'amiante conduit par le ministère du travail s'est traduit par un renforcement du suivi de l'exposition et par la refonte de la formation sur la prévention applicable aux travaux de retrait et de confinement et aux autres travaux.

L'arrêté du 23 janvier 2012 sur la formation à la prévention des risques liés à l'amiante réduit, pour sa part, les exigences de l'arrêté du 22 décembre 2009 qui n'a jamais été appliqué. Pour les activités autres que les travaux de retrait et confinement, il renonce à tout délai de carence de l'attestation de compétence entre deux formations et porte uniformément la périodicité des recyclages de 2 à 3 ans.

## PRÉVENTION DU RISQUE ÉLECTRIQUE

Neuf arrêtés d'application des nouvelles dispositions du code du travail relatives aux installations électriques ont été publiés entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012.



En outre, la norme NF C 18-510 a été homologuée par l'AFNOR le 21 janvier 2012 et reconnue par arrêté en avril. Ce calendrier a été tenu grâce au report de l'examen de nombreux commentaires de l'enquête publique à une phase d'actualisation programmée à la suite de la procédure d'homologation et de reconnaissance. Cette nouvelle étape ne devrait donner lieu, en principe, à aucune nouvelle édition de la norme dans les 3 ans à venir.

Le SERCE s'est particulièrement et longuement impliqué dans les travaux de normalisation des procédures de prévention du risque électrique, comprenant l'achèvement du projet de norme NFC 18-510 et la participation à l'enquête publique et à son dépouillement. Pour aider les entreprises à s'approprier ce document de 250 pages, le SERCE a organisé une tournée d'information entre le 7 février et le 1<sup>er</sup> mars 2012 dans huit villes différentes. Près de 300 personnes ont assisté à ces réunions de sensibilisation.

L'année écoulée a également été mise à profit pour poser les bases de l'organisation des travaux sous tension sur les « installations électriques » avec pour objectif d'être en mesure, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de certifier les monteurs aux travaux sous tension conformément à l'article R 4544-11 du code du travail.

Enfin, les travaux d'actualisation du guide de prévention des risques sur les chantiers caténaires et de mise en forme d'un référentiel de formation pour les monteurs de lignes de traction ont été engagés.

# Coopérations extérieures

En dehors des travaux menés dans le cadre de ses commissions, le SERCE est membre d'un certain nombre d'organismes professionnels. À ce titre il participe aux orientations stratégiques comme membre des conseils d'administrations et/ou aux groupes de travail sur les thématiques intéressant ses adhérents.



Le SERCE est membre du **Conseil d'administration de l'Union Technique de l'Électricité (UTE)**. Il est particulièrement actif au sein du groupe de travail sur l'efficacité énergétique et celui relatif à la refonte des textes régissant la prévention du risque électrique.

Le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009, en réorganisant la normalisation en France, a confié un rôle central à l'**Association Française de NORmalisation (AFNOR)**. Une difficulté subsiste entre l'AFNOR et l'UTE, celle de la représentation du Comité Électrotechnique National auprès des instances internationales (CEI – Commission Électrotechnique Internationale) et européennes (CENELEC – Comité Européen de la Normalisation Électrotechnique).

Ce décret désigne l'AFNOR comme Comité Électrotechnique National pour exercer cette représentation, mais la CEI et le CENELEC ne veulent reconnaître que l'UTE dans ce rôle. La FIEEC a mené une action forte pour trouver un compromis avec l'AFNOR et permettre aux intérêts des entreprises françaises d'être défendus au niveau européen.



L'**Association Technique Énergie Environnement** est responsable, par délégation de l'ADEME, de la rédaction des fiches d'**Opérations Élémentaires Standards du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**. Le SERCE est membre des groupes de travail suivants :

- bâtiment (résidentiel et tertiaire);
- collectivités locales et réseaux de chaleur (pour l'éclairage public);
- services d'efficacité énergétique.



Le **Conseil National de l'Équipement Électrique** regroupe les quatre syndicats et fédérations d'installateurs électriques, à savoir SERCE, FFIE, FEDELEC et CAPEB. Cette instance permet à la filière de déterminer, en cas de besoin, des positions communes et de les promouvoir ou de les défendre plus efficacement, si nécessaire. Ce fut le cas en 2011 lors des discussions sur la norme NFC 18-510.



Le **Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité** assure une mission de contrôle des installations électriques tant dans l'habitat que pour les installations industrielles et tertiaires. Le SERCE est membre du Conseil d'administration au sein du **Collège Installateurs**.

Le CONSUEL est intervenu devant la commission Éclairage public et régulation du trafic du SERCE pour clarifier certaines difficultés d'interprétation du décret 2010-301 du 22 mars 2010, relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures (à un réseau de distribution) en ce qui concerne l'éclairage public. Le CONSUEL a précisé que le décret concerne les installations entièrement rénovées et les points de livraison (et non les points de raccordement).



Le **Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques** est spécialisé dans la recherche, les études et surtout la formation dans le génie climatique. Il assure également la diffusion de documents techniques concernant la profession.

Le SERCE est membre du Conseil d'administration de cet organisme et veille à ce que les orientations du COSTIC correspondent bien aux besoins des entreprises.



**FORMAPELEC** est un organisme de **formation continue** créé par des organisations professionnelles de l'installation électrique, dont le SERCE. Il bénéficie depuis 2007 de la Certification ISO 9001. En complément d'un catalogue de formation étayé, FORMAPELEC développe depuis une dizaine d'années une activité de certification de personnes dans le domaine des monteurs de réseaux en canalisations électriques souterraines.



Le **Groupement français des industries Électroniques de Sécurité Incendie** et le SERCE poursuivent leur coopération sur les thèmes suivants :

- le remplacement des systèmes de détection ioniques par des systèmes optiques (opération de grande envergure, puisqu'elle consiste à identifier, puis changer un parc estimé à 7 millions d'unités sur environ 10 ans) ;
- la recherche d'un positionnement vis-à-vis de la certification APSAD et des organismes certificateurs.

Avec la FFIE, le GESI et le SERCE ont créé un **label, appelé QUALDION**, attribué à toutes les entreprises de la filière qui s'engagent à accompagner les utilisateurs, exploitants d'installations de détection d'incendie dans la migration vers des détecteurs optiques, associée à une garantie de qualité. La création de ce label et de sa structure d'accueil a permis d'anticiper les évolutions réglementaires intervenues en fin d'année.



**G.I.I.N**

Créé en 1959, le **Groupement Intersyndical de l'Industrie du Nucléaire (G.I.I.N.)** regroupe les entreprises françaises intervenant dans l'industrie nucléaire : ingénierie, conseil, formation, inspection, maintenance, génie civil, matières premières, demi-produits, fabrication du combustible, instrumentation, radioprotection, contrôle-commande, régulation, appareils à pression, chaudronnerie, tuyauterie, tubes, équipements électriques, équipements mécaniques.

Le G.I.I.N compte aujourd'hui plus de 200 entreprises, depuis la PME jusqu'au grand groupe industriel, qui représentent environ 70 000 employés intervenant en installation nucléaire.

Le SERCE en est un membre actif et veille à la prise en compte des intérêts de ses entreprises adhérentes intervenant dans le nucléaire.



**PROMOTELEC** assure la promotion de la sécurité et du confort électrique dans l'habitat neuf et existant en délivrant des labels et en effectuant des diagnostics confiance sécurité (DCS). Compte tenu de l'évolution de la réglementation (apparition du diagnostic de performance énergétique, mise en place à venir du diagnostic électrique), PROMOTELEC veille à faire évaluer ses différents produits et ses campagnes de promotion et de communication.

Le SERCE est membre du Conseil d'administration de PROMOTELEC au sein du Collège Installateurs.



**QUALIFELEC** poursuit sa **démarche d'accréditation par le COFRAC**. À son issue, les travaux de refonte des qualifications Électrotechnique et Courants faibles (auxquels participe le SERCE) pourront continuer.

Le SERCE, en tant que membre du Conseil d'administration et du Bureau, est attentif au bon fonctionnement de Qualifélec dans le cadre de sa nouvelle organisation. Il veille au choix des qualifications en fonction des besoins exprimés par les entreprises.



**RECYLUM** est l'Eco-organisme chargé de la collecte des lampes usagées depuis 2006. Parties prenantes de la collecte des lampes, près des deux tiers des entreprises du SERCE sont devenus des points de collecte. La création d'une filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE Pro : luminaires professionnels, appareillage de surveillance et de contrôle, sécurité incendie, contrôle d'accès...) a également suscité l'adhésion des entreprises du SERCE. Ce dernier dispose d'un siège à la Commission d'agrément des éco-organismes mis en place par le MEDDTL.



Le **comité SEQUELEC** est une instance de concertation entre ERDF et les organisations professionnelles d'installateurs pour traiter des problèmes d'ordre technique, essentiellement relatifs au domaine de la **norme NF 14-100** (installations de branchement à basse tension) et **NF C 15-100** (installations électriques à basse tension).

Ce comité permet également aux organisations professionnelles de recueillir les informations légales (dispositions et implications) relatives au réseau public de distribution, ainsi que les modalités techniques des grands projets du distributeur ERDF. Au cours de l'année, les thèmes suivants ont ainsi été étudiés :

- le raccordement des sources d'énergie photovoltaïque au réseau de distribution;
- les conséquences sur les raccordements dans le résidentiel des décrets pris en application des lois SRU (Solidarité et renouvellement urbains) et UH (Urbanisme et Habitat);
- le remplacement du parc de compteurs (projet LINKY).



**SERCE**

SYNDICAT DES ENTREPRISES  
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

9 RUE DE BERRI 75 008 PARIS ■ T: 01 47 20 42 30 ■ F: 01 47 23 53 49 ■ [serce@serce.fr](mailto:serce@serce.fr)  
[www.serce.fr](http://www.serce.fr) ■ [www.metiers-electricite.com](http://www.metiers-electricite.com) ■ [www.metiers-clim.com](http://www.metiers-clim.com)